

## **ANNEXE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET**

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe.

DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières	625,000.00 €	750,000.00 €	<b>Aides publiques (1) :</b>	312,500.00 €	50.00%
Travaux			<b>FNADT</b>		
Matériel			Union européenne		
Autres			Collectivités locales et leurs groupements		
			- région		
			- département		
			- communes ou groupement de communes		
Établissements publics					
Aides publiques indirectes					
Autres					
<b>Sous-total aides publiques :</b>	312,500.00 €	50.00%			
<b>Autofinancement</b>	312,500.00 €	50.00%			
	Fonds propres				
	Emprunts (2)				
	Crédit-bail				
	Autres (2)				
	Sous-total autofinancement				
<b>TOTAUX</b>	<b>625,000.00 €</b>	<b>750,000.00 €</b>		<b>625,000.00 €</b>	<b>100.00%</b>

(1) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ...

(2) A détailler

(3) Indiquer le cas échéant les modes de calcul (exemple : salaires et charges (x par mois) X (y personnes) X (z mois))

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Le Président

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 23/06/2017  
Reçu en préfecture le 23/06/2017  
Affiché le

ID : 08228200010-20170606-CP2017\_06\_3-DE